

37

Discrimination des réfugiés d'origine chrétienne par des musulmans.

OSCE 20.09.2019, p.m.

Je voudrais attirer votre attention sur le problème que rencontrent les demandeurs d'asile chrétiens, surtout ceux convertis de l'islam, lorsque leurs dossiers sont traités par des agents de confession musulmane, que ce soit au sein des administrations de pays européens ou d'institutions internationales. Pour donner un ordre d'idée : la France, en 2014, n'a accueilli que 14 chrétiens réfugiés d'Irak¹. Et alors que les chrétiens représentaient 10% de la population syrienne avant guerre, sur les 4 850 Syriens acceptés comme réfugiés en Grande Bretagne en 2017, onze seulement étaient chrétiens, soit 0,2% du total (Fonds Barnabas). En 2018 le Royaume-Uni a accueilli 1 112 réfugiés Syriens musulmans présentés par le HCR et refusé les quatre chrétiens. Pour accorder le droit d'asile, dans plusieurs affaires indépendantes, des agents de Sa gracieuse Majesté ont jugé irrecevables les motifs de conversion au christianisme présentés par d'anciens musulmans, allant jusqu'à citer des versets de l'Ancien Testament pour justifier leur décision, et de conclure : « *Ces quelques versets contredisent votre affirmation selon laquelle vous vous êtes converti au christianisme parce qu'il serait une religion de paix, à l'opposé de l'islam qui ne serait que violence, haine et vengeance* ». Un agent administratif doit-il appliquer la charia, ou les directives de l'Autorité qui l'emploie ?

Une ex-musulmane iranienne a vu le rejet de sa demande d'asile lui être ainsi notifié : « *Vous avez affirmé dans votre entretien que Jésus est votre Sauveur, mais vous avez expliqué qu'il n'était pas en mesure de vous sauver du Régime iranien. Nous estimons donc que votre conviction religieuse n'est pas fondée, et que votre foi en Jésus est plutôt tiède* ». Interviewée sur BBC Radio 4, cette Iranienne, ayant requis l'anonymat, a déclaré : « *Après ma conversion, l'État iranien a lancé un avis de recherche contre moi et j'ai dû fuir l'Iran. Dans mon pays, si quelqu'un se convertit au christianisme, il doit être exécuté* ». En effet, Allah commande : « *S'ils se détournent, saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez !* (Coran 4.89) ». Rejeter donc la demande d'asile d'un ex-musulman converti au christianisme, c'est le renvoyer en son pays où l'attend la mort pour apostasie.

Mais à côté de cela les pays européens n'ont pas de scrupules pour accueillir des terroristes et délivrer des visas à des prédicateurs de la haine coranique : « *Entre nous et vous, c'est l'inimitié et la haine à jamais jusqu'à ce que vous soyez musulmans !* (Coran 60.4) ». Où l'on voit que les droits de l'homme sont mis au service de ceux qui ont la mission de les détruire...

Recommandation : J'invite le BIDDH à fournir des moyens concrets pour supprimer le plus tôt possible cette injuste discrimination, et à reconnaître qu'occulter le fait que l'islam est un système inégalitaire où les non musulmans sont privés des droits humains, œuvre à l'islamisation galopante de l'Europe.

¹ https://www.lexpress.fr/actualite/societe/pourquoi-la-france-n-a-accueilli-que-onze-chretiens-d-irak_1566423.html

